

Progrès réalisés par la Bulgarie sur la voie de l'adhésion. Document de stratégie et rapport 2004

2004/2183(INI) - 16/12/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 527 voix pour, 19 contre et 21 abstentions le rapport d'initiative de M. Geoffrey VAN ORDEN (PPE-DE, UK) sur l'adhésion de la Bulgarie, le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et approuve la perspective d'une adhésion de ce pays au 1er janvier 2007. Pour le Parlement, la Bulgarie continue de remplir les critères politiques de Copenhague, a réformé avec succès son administration et son système judiciaire, a une économie de marché qui fonctionne et fait des efforts pour résoudre les problèmes de ses minorités. Le Parlement ne voit donc aucun obstacle à une signature rapide du traité d'adhésion, de préférence au début du printemps 2005.

Toutefois, le Parlement demande que des efforts encore plus grands soient déployés pour lutter contre le crime organisé, la corruption et la traite des personnes. Des mesures efficaces et complémentaires doivent donc être prises pour empêcher la traite des femmes et des enfants, comme notamment la création d'une base de données des personnes maltraitées et disparues ainsi qu'un système fiable de protection des témoins. De même, l'intégration des Roms devrait être accélérée par un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé, au planning familial et à l'emploi. Le Parlement insiste également sur la nécessité pour les Roms de s'adapter et de prendre leurs responsabilités dans l'ensemble de ces matières. D'autres efforts sont attendus en faveur des enfants placés en institution publique ou vis-à-vis des personnes atteintes de troubles mentaux.

Sur le plan économique, le Parlement indique que la situation de nombreux bulgares ne s'améliore pas en dépit des bonnes performances économiques du pays et remarque l'émigration importante de personnes hautement qualifiées. Des efforts sont donc attendus dans ce domaine également.

Enfin, le Parlement demande à la Commission un meilleur ciblage des aides communautaires en vue de maximiser leur rapport coût-efficacité.